

### OBLIGATOIRE EN CAS DE DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE D'UN PROJET DE RÉNOVATION GLOBALE

 AIDE À LA DÉCISION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PAR LES PROPRIÉTAIRES.

#### DANS QUEL CAS ?



- En cas de demande d'aide financière pour une rénovation globale avec les CEE et MaPrimeRénov'.
- Pour les logements individuels et les copropriétés.

#### À LA DEMANDE DE QUI ?

Le propriétaire du bien qui envisage de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

#### PROPOSITIONS DE TRAVAUX POUR L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE INCITATIF

##### 2 scenarii de travaux

UNE SEULE ÉTAPE	UN PARCOURS DE TRAVAUX EN 4 ÉTAPES MAXIMUM
 Baisse d'au moins 30% de la consommation en énergie primaire et sortie de l'état de passoire énergétique. Atteinte d'un niveau BBC rénovation.	 Objectif BBC rénovation.
Prise en charge de l'audit énergétique par MaPrimeRénov' Si et seulement si 1 geste de travaux est réalisé conjointement à la demande Hors dépose cuve à fioul et hors demande d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	

#### PRISE EN CHARGE DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE INCITATIF PAR MAPRIMERÉNOV'

MONTANT DE PRISE EN CHARGE	
Ménage très modeste	500 €
Ménage modeste	400 €
Ménage intermédiaire	300 €
Ménage aisés	Non éligibles à cette aide

#### QUI PEUT LE RÉALISER ?

ACTUELLEMENT LES PROFESSIONNELS QUI PEUVENT RÉALISER LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES INCITATIFS SONT

##### POUR LES BÂTIMENTS EN COPROPRIÉTÉ :

Bureaux d'études qualifiés « Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives) » (ex. : qualification OPQIBI 1905).

Bureaux d'études qualifiés « Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives) » (ex. : qualification OPQIBI 1905).

##### POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES

Bureaux d'études qualifiés « Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives) » (ex. : qualification OPQIBI 1905).

Bureaux d'études et entreprises qualifiés « Audit énergétique en maison individuelle » (ex. : qualification OPQIBI 1911 / qualification Qualibat 8731).

Entreprises certifiées « RGE offre globale » (entreprises générales, ensembleurs, etc.).

Sociétés d'architectes et architectes inscrits à l'ordre et ayant suivi une formation.

 LES DIAGNOSTIQUEURS NE PEUVENT PAS ÉTABLIR UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE INCITATIF.

 Pour réaliser un audit énergétique incitatif, il faut être qualifié et assuré. A ce jour, les textes en vigueur n'interdisent pas à l'entreprise réalisant un audit énergétique incitatif de réaliser les travaux sur le même site.

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !